

Questions orales

est vrai, comme il l'affirme, que le produit réel a augmenté de 7.1 p. 100 en 1973, le ministre peut-il expliquer à la Chambre comment il se fait que le revenu réel du travail par tête a baissé de 1.8 p. 100 au cours de l'année, alors que d'autres groupes ont vu leur revenu réel augmenter jusqu'à 27 p. 100?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence autorise le ministre à répondre à la question de l'honorable député, mais il me semble que posée en ces termes la question relance le débat. L'honorable député a demandé au ministre de rapprocher des points de vue. C'est relancer le débat. Peut-être le ministre pourrait-il répondre brièvement, après quoi je donnerai la parole à l'honorable député d'Assiniboia.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'honorable député avance des chiffres qui peuvent vraiment faire l'objet de débats, et je serais disposé à répondre en temps opportun.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, puis-je demander une brève précision au ministre des Finances. Le ministre prévoit-il que les augmentations futures du produit national réel continueront d'être réparties à raison de 50 p. 100 aux sociétés et de 40 p. 100 au huit millions de travailleurs de l'effectif canadien?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je traiterai plus amplement de cette question en temps opportun.

* * *

LES CRUES

SASKATCHEWAN—L'AIDE FINANCIÈRE AUX SINISTRÉS—LA DÉSIGNATION DE MOOSE JAW COMME RÉGION SINISTRÉE

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre. Étant donné que certaines régions de la Saskatchewan, celle de Moose Jaw, en particulier, sont affligées de graves inondations et que les dommages s'élèvent déjà à plusieurs millions de dollars, le premier ministre peut-il dire à la Chambre si une aide fédérale sera accordée afin de dédommager d'une partie de leurs pertes de nombreux citoyens de cette province?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà communiqué avec les premiers ministres des provinces en cause et leur ai rappelé qu'il existe une formule fédérale grâce à laquelle de l'aide peut être accordée aux provinces, pourvu qu'elles en fassent la demande. Entretemps, il va de soi que le gouvernement fédéral accorde de l'aide. On me dit que les militaires accomplissent de l'excellent travail là-bas. L'un de nos ministres est déjà sur les lieux, celui de la Défense nationale, et je crois que le ministre de la Justice ira lui aussi sous peu.

M. Bell: Il va entamer une discussion juridique.

[M. Stevens.]

M. Trudeau: Nous prenons la situation au sérieux et nous nous proposons d'aider par tous les moyens à notre disposition.

M. l'Orateur: De toute évidence, il y a une foule de questions supplémentaires sur ce sujet. La présidence donne d'abord la parole au député de Moose Jaw, puis au député d'Assiniboia qui veut poser une question supplémentaire.

● (1430)

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Nous dirait-il si le premier ministre de la Saskatchewan lui a demandé de déclarer région sinistrée la ville de Moose Jaw et s'il peut donner aux gens, qui ont perdu des biens dont la valeur représente des millions de dollars, l'assurance que le gouvernement fédéral prendra des dispositions pour compenser ces pertes?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur en réponse à une question qu'on m'a posée je viens tout juste de signaler que le gouvernement fédéral accorde une aide substantielle dans les cas de désastres. La formule est bien connue et je l'ai rappelée aux provinces. Il leur appartient de décider, si elles veulent faire la demande d'aide et si elles y sont admissibles.

M. Knight: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre. Étant donné que la formule en vigueur à l'heure actuelle est relativement nouvelle, le premier ministre pourrait-il faire savoir à la Chambre si la formule prévoit des dispositions pour venir en aide à des localités, telles que celle de Lumsden, qui, à un certain moment, a réussi à empêcher une inondation, mais au moyen de dépenses très élevées, relativement aux digues, etc. Le premier ministre peut-il nous dire si une telle aide est prévue dans le cadre du programme en question?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, l'aide dont j'ai parlé concernait évidemment celle qui est accordée à la suite de désastres. Il existe d'autres moyens par lesquels le gouvernement fédéral peut aider à la construction de travaux de prévention. Le ministre de l'Environnement a appliqué ces politiques dans d'autres domaines et nous allons étudier le cas particulier de Lumsden afin de savoir s'il remplit les conditions voulues pour une aide future.

M. Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que le premier ministre ait répondu à ma question. Je voulais savoir si la province avait demandé de faire déclarer cette région zone de sinistre national?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas souvenir qu'une telle demande ait été faite. Il y a eu, comme je viens de le dire, échange de rapports entre le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral sur les diverses formes d'aide fédérale, mais je ne saurais dire si on a expressément demandé que la région soit déclarée zone de sinistre national.